



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

Charte de Parc Naturel Régional du Marais Poitevin - Approbation

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoint :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060324

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Les Régions Poitou-Charentes et Pays de la Loire ont souhaité, en octobre 2002, engager la procédure de classement du marais poitevin en parc naturel régional. Pour y parvenir, ils ont confié au Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin l'élaboration d'une charte.

Une importante consultation, en 2004 et 2005, a permis au comité syndical d'arrêter le projet de charte lors de sa séance du 19 janvier 2006.

Une enquête publique, qui s'est déroulée dans chaque commune concernée, s'est clôturée le 9 mai dernier.

Afin de poursuivre la démarche engagée, il appartient aujourd'hui aux collectivités intéressées de délibérer sur la charte.

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants,

Vu la délibération des Conseils régionaux des Pays de la Loire et du Poitou-Charentes en dates du 6 février 2006 et du 30 janvier 2006,

Vu le courrier du Président du Conseil régional des Pays de la Loire, invitant les collectivités à délibérer sur le projet de charte et à adhérer ou à confirmer leur adhésion au Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin,

Vu le projet de charte de Parc Naturel Régional du Marais Poitevin joint,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin annexés,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de Charte de Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.
- Confirmer son adhésion au Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin.
- Concernant les représentants de la Ville de Niort au comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin :
 - confirmer la désignation de Monsieur Amaury BREUILLE, titulaire, désigné lors de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2006 ;
 - désigner Monsieur le Maire comme suppléant, pour remplacer Monsieur Michel GENDREAU.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

